

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2018 à 19H00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 19h00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Conseillers absents excusés : Alberte VALLEE (pouvoir à Marie-Annick BOIZARD), Anne-Sophie GHELLA (pouvoir à Jacques DALMASSO)

Secrétaire: Jacques DALMASSO

-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

-BIKE PARK VTT DU SEIGNUS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER DES CONVENTIONS DE PASSAGE.

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération du 14 décembre 2017, et par l'arrêté préfectoral N°2017-362-013 du 28 décembre 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon- Sources de Lumière, la Communauté de Commune Alpes Provence Verdon Sources de Lumière n'assume plus, dans le cadre de ses compétences facultatives, la gestion de certains équipements, et la poursuite de certains projets.

En ce qui concerne Allos, le « Bike Park » redevient une compétence communale. Il revient donc à la commune d'assurer le fonctionnement de cet activité importante pour la saison estivale, et en particulier de s'assurer le droit de passage des vélos sur les parcelles privées. Pour cela il convient de passer des conventions avec les propriétaires. Madame le Maire a pu organiser une rencontre avec l'association des propriétaires pour négocier les conditions de passages des pistes sur leurs parcelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer des conventions de droit de passages avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles sont tracées les pistes de descente du Bike-Park.

-REGULARISATION FONCIERE DE LA VOIE D'ACCES A LA BASE DE LOISIRS ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DU CARREFOUR DES CHARRIERES.

Madame le Maire expose à l'assemblée que la voie communale d'accès au parking de la Base de Loisirs et du Télécabine des Guinands, sur une longueur d'environ 200 mètres, est inscrite sur des parcelles privées, et ce depuis sa création en 1987. Subsidiairement la voie communale n°14, débouchant sur cette voie, est depuis cette date aménagée partiellement sur une propriété riveraine.

Il convient que la commune devienne propriétaire foncier de ces emprises afin d'en régulariser administrativement la situation. Les propriétaires ont donné leur accord pour la cession pour l'euro symbolique, sachant que l'ensemble des frais affairant à la cession seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la régularisation foncière de la voie communale d'accès au parking de la Base de Loisirs et du Télécabine des Guinands et de la voie communale n°14 donnant accès depuis le village à cette

voie et de rendre la commune propriétaire, pour l'euro symbolique, des différentes emprises communales des parcelles cadastrées, lieu-dit « Les Charrières Sud » section AB n° 224 et 468, et lieu-dit « Les Prés » section AC n° 1 et 2, pour une surface totale de 4203 m².

-PASSERELLE DES GUINANDS : APPROBATION DES TRAVAUX ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ;

Madame le Maire expose que, après l'appel d'offre infructueux d'août 2017, le projet de passerelle sur le Verdon permettant d'accéder à la piste de fond/VTT/raquettes/promenade, le long du Verdon, et de permettre également une liaison piétonne et VTT avec Le Seignus, a été retravaillé, et réévalué. Il bénéficie désormais d'une non opposition à la déclaration des travaux instruite par les services de l'Etat au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Toutefois le dossier est encore soumis à une autorisation de défrichement avant que les travaux puissent démarrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 6 voix contre, décide d'approuver les travaux de construction de la passerelle des Guinands d'un montant prévisionnel de 486 000 € TTC, et d'autoriser Madame le Maire à présenter et signer la demande d'autorisation de défrichement des parcelles cadastrées Section AC n° 81 et Section E n°231 et 23, sur une surface de 0.11 ha.

-TRAVERSE DU VILLAGE : COMPLEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT (AMENDES DE POLICE).

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2017, décidant d'approuver l'Avant-Projet d'Aménagement et de sécurisation de la Traverse du Village, des accès à son Centre et du Pré de Foire pour le montant prévisionnel de 1 808 736.00 € HT, de programmer pour l'année 2018 la tranche 1 de l'opération pour le montant de 1 012 936.00 € HT, et d'en approuver le Plan de financement. Compte tenu de la nature des travaux qui consistent en premier lieu à sécuriser la circulation automobile, et celle des piétons, il apparaît que l'opération puisse bénéficier d'une subvention au titre du produit des Amendes de police, attribuée par le Conseil Départemental.

Compte tenu du montant des travaux d'euros Madame le Maire propose de demander une somme d'environ 5% du montant hors taxe de la tranche 1 des travaux, soit 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 6 abstentions, décide de modifier le plan de financement voté par la délibération du 28 novembre 2017, comme suit :

MONTANT TOTAL HT :	1 012 936 €
ETAT (DETR 2018) :	200 000 € (Plafond)
CONSEIL REGIONAL (FRAT 2018) :	200 000 € (Plafond)
CONSEIL DEPARTEMENTAL :	50 000 € (4.94%)
AUTOFINANCEMENT :	562 936 € (+ TVA)

-ACHAT DE PROPRIETES NON BATIES APPARTENANT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU VAL D'ALLOS (SDVA)/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2017

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 décidant de « se porter acquéreur de l'ensemble des parcelles non bâties propriétés de la S.D.V.A pour une surface totale de 61 782 m² au prix de 20 320 €, suivant fiches cadastrales ci-annexées et à l'exception de la parcelle AD 0363 Les Rousses voie du lotissement les Sources du Verdon qui doit être cédée à l'Association Syndicale concernée ».

Dans cette délibération Madame le Maire est également autorisée à signer l'acte de vente pour la commune. Mais étant également présidente de la Société de Développement du Val d'Allos et donc signataire de l'acte, elle ne pourra pas signer l'acte pour la commune. Elle propose donc de donner mandat pour la signature à la 1ère adjointe Madame Alberte VALLEE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions, décide de modifier les termes de la délibération du 28 septembre 2018, et d'autoriser Madame Alberte VALLEE, 1ère adjointe, à signer l'acte de vente avec la SDVA, auprès de la SCP Valérie VASTINE DECLEF et Benoît PETRON, notaires à Saint-André les Alpes.

-SERVITUDE SUR PARCELLES COMMUNALES POUR ACCES PROPRIETE LIPPMAN A LA FOUX D'ALLOS : POUVOIR DONNE AU MAIRE DE REGULARISER L'ACTE DE SERVITUDE AVEC FACULTE DE SUBDELEGATION.

Madame le Maire expose à l'assemblée que la propriété LIPPMANN cadastrée Chauvet AD 348 et 366, fait l'objet d'une servitude sur des parcelles propriétés du SMVA et de la SDVA. Les propriétés de la SDVA seront dorénavant propriétés de la commune à partir du 20 avril prochain. L'acte de régularisation de la servitude doit se faire ultérieurement. Il convient de donner pouvoir à Madame le Maire de régulariser cette servitude, avec la faculté de pouvoir subdéléguer ses pouvoirs aux études notariales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 contre, et 1 abstention, décide de donner pouvoir au Maire de régulariser l'acte de servitude concernant les parcelles cadastrées « Chauvet » AD 196 et 366 à La Foux d'Allos, avec la faculté de subdéléguer ses pouvoirs au profit de tout clerc ou employé de l'étude notariale de SAINT-ANDRE LES ALPES et à tout clerc ou employé de l'étude notariale de Maître FERAUD sise à AIX-EN-PROVENCE, ayant la faculté d'agir seul ou séparément.

-BUDGETS PRIMITIFS 2018.

Il est d'abord procédé à l'examen des budgets annexes.

-Budget Réseau Chaleur.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 112 000 €
Le budget d'investissement s'équilibre à 50 260 €
Soit un budget global 2017 de 162 260 €.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions.

-Budget de la Pico centrale du Villard-Haut.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 42 000 €
Le budget d'investissement s'équilibre à 447 100 €.
Soit un budget global 2017 de 489 000 €.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions.

-Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 247 000 €
Le budget d'investissement s'équilibre à 977 000 €.
Soit un budget global 2017 de 1 224 700 €.

Les investissements concernent principalement la fin des travaux d'élimination des eaux parasites (réseau séparatif) du Centre village.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions

-Budget Lotissement des Auches.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 393 315 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 136 714 €.

Soit un budget global 2017 de 530 029 €.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions

-Budget Base de Loisirs.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 198 000 €

Pas de budget d'investissement.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions

-Budget Cinéma de l'Aiguille.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre 55 000 €

Pas de budget d'investissement.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 abstentions

- Budget de l'Office Municipal de Tourisme.

Le Budget de fonctionnement l'Office Municipal de Tourisme s'équilibre à 825 000 €

Pas de budget d'investissement.

Le budget est adopté par 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

- Budget Principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressé par les services fiscaux pour l'année 2018.

Le produit fiscal attendu, à taux constants, s'élève à la somme totale de 2 396 282 €uros.

Elle rappelle également que suite à l'instauration au 1er janvier 2018 du régime de la fiscalité professionnelle unique par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VERDON VAL D'ALLOS, la commune ne perçoit plus les produits relatifs à la CFE – CVAE – IFER et TASCOM.

Le Conseil Municipal, compte tenu du produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 10 voix pour et 3 abstentions, décide de maintenir les taux appliqués en 2017, de fixer et voter pour l'année 2018 les taux d'imposition suivants :

• TAXE D 'HABITATION	12,09 %
• TAXE SUR LE FONCIER BATI	23.49 %
• TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	48,03 %

EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire expose d'abord les principales **recettes de fonctionnement**

Les impôts et taxes sont donc maintenus identiques à 2017. A contrario des annonces de l'Etat la dotation générale de fonctionnement (DGF)accuse une perte cette année de 100 000 €. Soit une perte d'environ 300 00 € depuis 2013.

Le budget primitif principal sur la section de fonctionnement s'équilibre à 6 575 000 €.

EXAMEN DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire expose ensuite **le budget d'investissements** qui s'équilibre à 5 738 645 €.

L'offre de concours au SMVA de 700 000 €, n'est toujours présent au budget.

Madame le Maire rappelle l'argument principal motivant cette absence. La comptabilité publique ne peut pas financer des opérations qui n'ont pas été délibérées par le conseil municipal, sachant que les travaux prévus par le Syndicat en 2018 ne sont pas ceux prévus et approuvés par la délibération de 2013. Sachant également que le SMVA a refusé de présenter le projet à l'assemblée délibérante communale.

L'ensemble des différentes opérations inscrites dans le budget investissement est exposé.

Parmi elles , le rachat de la Maison des saisonniers à l'Etablissement Public Foncier PACA (ex Mutuelle des Douanes), les travaux sur le Refuge du Lac d'Allos (, autonomie énergétique,...), la création de la nouvelle pico centrale hydroélectrique de Côte-Haute, la réhabilitation de l'immeuble La Poste (Maison de services au public), l'étude pour la protection des risques de crues du Verdon à La Foux, l'aménagement de la passerelle des Guinands, la réhabilitation de l'ancienne scierie, la sécurisation de la RD 908 dans le traversée d'Allos, la sécurisation de la « montée » de l'Aiguille à La Foux avec la création d'une passerelle donnant accès au futur espace enfant / familles des Chauvets, l' aménagement de la place du Centre de La Foux, les études de programmation d' un centre ludo-sportif à La Foux, et aqua-ludique à Allos, etc.....

Le total du projet de Budget principal est de 12 313 645 €.

Le budget primitif principal est mis au vote et approuvé par 7 voix pour et 6 contre.

La séance est levée à 22 h.

